

20 mars 2026
**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Fusillades à Anderlecht : Communiqué de presse du Bourgmestre

Suite à la succession préoccupante d'incidents impliquant l'usage d'armes à feu, Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht, a réuni le chef de corps de la zone de police Midi ainsi que l'ensemble du comité de direction de la zone. Charles Spapens, Bourgmestre de Forest et Président du Collège de police, a également pris part à cette réunion.

À cette occasion, il a été demandé au chef de corps de renforcer de manière significative la présence visible des forces de police dans l'espace public sur l'ensemble du territoire de la zone Midi. Ce dispositif sera complété par des opérations ciblées, notamment des contrôles routiers orientés vers la détection d'éléments en lien avec les récentes fusillades.

Aucune banalisation de l'usage des armes ne peut être tolérée dans nos quartiers. Dès lors, l'ensemble des moyens policiers disponibles est pleinement mobilisé pour assurer ces missions de visibilité et de contrôle.

Afin de maximiser l'efficacité de ces opérations, le chef de corps a également été chargé de se concerter sans délai avec ses homologues des cinq autres zones de police bruxelloises, dans le but de renforcer la solidarité et la coordination à l'échelle intra-bruxelloise.

Par ailleurs, le Bourgmestre d'Anderlecht a pris contact avec le Ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin. Il lui a notamment :

- demandé l'octroi, dans les plus brefs délais, d'un appui substantiel de la police fédérale au bénéfice de la zone de police Midi ;
- réitéré sa demande, déjà formulée en CORES, d'exempter la zone de police Midi de toute mobilisation de personnel pour des missions extérieures à son territoire, dans le cadre du mécanisme de capacité hypothéquée (MFO2).

Toutes les mesures sont ainsi mises en œuvre afin de garantir une présence accrue et continue des forces de l'ordre, en vue de rétablir durablement un climat de sécurité sur l'ensemble du territoire de la zone de police Midi, à toute heure.